



## ÉDITO

En ce mois de novembre, à l'heure où la Région Pays de la Loire adopte ses orientations budgétaires pour 2025, et alors que les débats autour du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 animent la scène nationale, il est crucial de rappeler le rôle fondamental des collectivités territoriales dans le développement et l'attractivité de nos territoires. Parmi leurs leviers les plus puissants : les dépenses d'investissement. **Les collectivités territoriales ont conforté ces dernières années leur place de premier investisseur public, à hauteur de 58 % du total. Leurs dépenses d'équipement s'élèvent à 54 Md€ en 2022. L'État est le principal co-financier de cet effort, avec près de 10 Md€ en 2022.**

Celles-ci sont non seulement essentielles pour répondre aux défis actuels mais elles sont aussi un moteur incontournable de l'emploi local.

Les collectivités, et particulièrement les Régions, sont des actrices majeures de l'investissement public au niveau local. À travers leurs actions, elles façonnent des infrastructures, soutiennent l'innovation et la modernisation des équipements publics portés par les communes et les EPCI, en lien direct avec les besoins des citoyens et des entreprises.

Ces dépenses d'investissement ont un impact direct sur l'emploi. Qu'il s'agisse de grands chantiers de rénovation, de la construction de nouvelles infrastructures ou du soutien à des projets innovants, chaque euro investi génère des retombées économiques tangibles pour nos entreprises locales. Ces investissements contribuent à dynamiser l'activité économique et à pérenniser les emplois, notamment dans nos TPE et PME.

Dans ce contexte, la définition des orientations budgétaires régionales pour 2025 est un moment clé dans la perspective du budget primitif (BP) 2025. Elle engage l'avenir de notre territoire, et doit être pensée en cohérence avec les défis que nous devons relever ensemble. Il en va de la capacité des Pays de la Loire à rester un territoire attractif, innovant et solidaire.

Le CESER réitère son attachement à des politiques publiques ambitieuses, qui placent l'investissement au cœur de la relance économique et de la transition de nos territoires. Investir, c'est préparer l'avenir. C'est aussi renforcer notre tissu économique local et créer les conditions d'un développement durable et inclusif pour toutes et tous.

Marie-Thérèse BONNEAU,  
Présidente du CESER

## INDUSTRIE D'AVENIR : ACCÉLERER LA TRANSFORMATION EN PAYS DE LA LOIRE

Le CESER s'est prononcé sur le rapport concernant l'accélération de la transformation de l'industrie d'avenir en Pays de la Loire. Ce document met en lumière les priorités régionales et son cadre d'intervention, face aux impératifs écologique et climatique, et aux révolutions technologiques qui bouleversent les modes et les moyens de production. Ce rapport décline, en 4 mesures, des actions déployées avec l'écosystème partenarial (Solutions&Co, Team France Export...) ou dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028.



### UN RETARD HISTORIQUE ET STRUCTUREL EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN PAYS DE LA LOIRE

**1,4%**

**DU PIB RÉGIONAL**  
Dépenses en R&D en 2020  
contre 2,3 % en France  
métropolitaine

**6<sup>e</sup> région**

**POUR L'AUGMENTATION  
DES DÉPENSES ANNUELLES**  
de R&D (+5,4 %) en  
2017-2020

**7<sup>e</sup> région**

**POUR LES DEMANDES  
DE BREVETS PUBLIÉS :**  
441 (3,4 % des demandes  
nationales)

Source : Solutions&Co.

Le CESER partage l'ambition « **300 M€ pour l'innovation** », la **vision plus stratégique et plus ciblée, les financements stabilisés** orientés vers la recherche publique et privée. Le CESER réitère l'importance d'orienter l'innovation dans l'industrie vers **des démarches vertueuses** autour de la notion d'**écologie industrielle**.

Par ailleurs, le CESER appuie la création d'un « **Campus des métiers et des énergies durables** », portée par la Région en partenariat avec le Rectorat. Ce campus, prévu pour 2025, vise à attirer plus de jeunes, des personnes éloignées de l'emploi et les femmes vers les métiers industriels de l'énergie durable. Il facilitera également la reconversion des salariés travaillant dans les énergies carbonées vers les énergies durables et la formation des salariés confrontés à la transformation de leurs secteurs d'activités. Cette initiative qui permet de favoriser les coopérations entre les différents acteurs (donneurs d'ordre, entreprises, partenaires académiques, institutionnels) est gage de **dynamique partenariale** et de nature à assurer une bonne mise en œuvre du campus.

La société civile organisée note en particulier la création d'un **centre de formation européen des métiers du gaz** pour lequel il invite à mener une étude prospective intégrant la réglementation qui générera des besoins nouveaux de main d'œuvre et de compétences. Elle relève également que la Région intègre dans les énergies durables la filière nucléaire. Une position conforme à celle du Parlement européen et de l'État. Toutefois à ce stade, le CESER n'a pas pris position sur le caractère durable ou non de cette énergie. Tout en appuyant la démarche globalement, il ne se prononce pas sur l'opportunité de chacun des projets évoqués par la Région.

En outre, la Région entend mettre en place une **Task Force Compétitivité**. Le CESER partage l'importance de **déployer une offre d'ingénierie (conseils/expertises)** auprès des entreprises industrielles pour les accompagner face aux transitions. Ainsi, il lui propose d'**articuler cette Task Force** en s'appuyant sur **les développeurs économiques des EPCI<sup>1</sup>** et de **clarifier les rôles de chacun (Solutions&Co et EPCI)**. L'enjeu est également d'assurer le **lien avec les dispositifs partenariaux existants (ex : Territoires d'Industrie)**.

Enfin, la création de **sites « clés en main »** pour accueillir des activités industrielles est saluée par le CESER. Toutefois, **cette démarche doit s'articuler avec les enjeux liés au ZAN (Zéro Artificialisation Nette)** et veiller à une répartition équilibrée sur l'ensemble des territoires, en concertation avec les EPCI. Le CESER s'interroge également sur **la nature de l'intervention** de la Région, notamment sur **l'optimisation des fonciers existants**, et sur les **financements nécessaires pour la requalification des friches industrielles**.

→ Lire l'avis sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

<sup>1</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale.



### TÉMOIGNAGE

**STÉPHANE GALIBERT,**  
Rapporteur  
au nom de la  
commission  
« Économie-  
Emploi-  
Recherche-  
Innovation »

### DES ENJEUX CONVERGENTS AVEC CEUX DU CESER

La Région présente une vision d'ensemble sur les enjeux de recherche et d'innovation, de formation, d'accompagnement en conseil et en expertise, et de foncier économique pour accueillir des activités industrielles.

Ces enjeux convergent en partie avec ceux pointés par le CESER dès 2019 dans son étude « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire : adapter notre stratégie », dans laquelle il soulignait que **la transition énergétique et environnementale peut être la source d'opportunités d'un fort développement d'activités industrielles**.

Le CESER soulignait plus globalement de prendre en compte les enjeux clés que sont :

- L'équilibre et les dynamiques de territoires ;
- Le respect de l'environnement ;
- Une politique de formation en rapport avec les nouveaux développements, notamment dans le domaine numérique ;
- Une politique sociale attractive des entreprises (conditions de travail, style de management, avantages sociaux) et une attention aux salaires – que seule permet justement une stratégie de différenciation qualitative, génératrice de marges et donc de capacités de recrutement et d'investissement.



# PROJET ÉOLE : UNE INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE DU PORT DE NANTES SAINT-NAZAIRE



## TÉMOIGNAGE

**PASCAL LESMESLE**, Rapporteur de la contribution au nom de la commission « Infrastructures-Mobilités-Infrastructures de l'Information et de la Communication-Énergies »

Le projet ÉOLE, plateforme d'assemblage des éoliennes en mer au port de Saint-Nazaire, est au cœur du débat public. Le CESER soutient cette initiative et verse auprès de la CNDP\* une contribution qui souligne l'expertise du territoire en matière de savoir-faire industriel. Il attire aussi l'attention sur les impacts environnementaux et socio-économiques potentiels ainsi que sur les coûts du projet. Des retards, voire des abandons éventuels dans la déclinaison de l'ambition de l'État en matière de développement de l'éolien marin, auraient des conséquences sur la rentabilité d'Éole sur cette part d'activité. Des usages complémentaires devront permettre d'assurer la rentabilité du projet. Ils devront pour cela être objectivés et précisés. Des mesures conservatoires allant dans ce sens devront être considérées dans le projet avant même le lancement des travaux de réalisation. Une concertation étroite avec les acteurs industriels et économiques concernés doit être mise en place dès que possible.

Le CESER insiste sur l'importance de définir une stratégie nationale et européenne pour la construction et le montage des éoliennes, afin de soutenir durablement le développement de l'éolien marin.

Le Port de Nantes Saint-Nazaire est situé au cœur d'un territoire présentant de nombreux atouts. Il associe des industries de pointe (Chantiers de l'Atlantique, Rollix-Defontaine, etc), des clusters d'entreprises dynamiques (Neopolia par exemple) et des pôles de recherche et de formation. Le projet Éole doit offrir une infrastructure adaptée pour le montage d'éoliennes de grande taille (plus de 300 mètres de hauteur au lieu de 180 m pour les éoliennes installées dans le parc de Saint-Nazaire). En s'appuyant sur l'émergence des énergies marines renouvelables, il entre en résonance avec le projet stratégique du Port qui vise son développement et sa décarbonation.

## Des points de vigilance

La construction du projet Éole étant envisagée à l'entrée du port de Saint-Nazaire, son exploitation nécessitera des dragages supplémentaires dans le lit de la Loire. Le CESER attire l'attention sur de potentiels impacts en particulier sur la vasière de Méan qui joue un rôle écologique majeur. En conséquence, le CESER souhaite que les études d'impact donnent lieu à des mesures environnementales exemplaires en respectant la stratégie « Éviter-Réduire-Compenser ».

Une telle infrastructure aura aussi des conséquences visuelles sur le paysage qui pourraient entraîner des contestations. Néanmoins, le CESER considère qu'en soulignant le savoir-faire du



Copyright: Nantes Port Nantes Saint-Nazaire - Franck Badaire

port, Éole pourrait devenir pour le territoire un marqueur du savoir-faire industriel dans le domaine de l'éolien offshore. Éole pourrait toucher de manière relativement limitée l'activité de la pêche, mais les impacts sur cette activité doivent être appréciés globalement et nécessitent une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés afin de favoriser l'acceptabilité de l'éolien marin. Par ailleurs, les conséquences du changement climatique sur le niveau de la mer, du marnage et du débit de la Loire devront être pris en compte dans le projet Éole pour assurer sa rentabilité à long terme.

Le montant des travaux du projet ÉOLE est estimé à 235 millions d'euros HT (hors frais généraux et outillage). Le CESER souhaite que les montants totaux envisagés pour le projet soient communiqués le plus rapidement possible. Ils constituent un élément d'appréciation de l'opportunité du projet en soulignant les enjeux coûts/bénéfices.

In fine, le CESER considère que la stratégie de l'État en matière d'éolien offshore doit être confirmée. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie n'est toujours pas publiée, la Stratégie bas-Carbone est inachevée. Au-delà du niveau national, une stratégie européenne doit être définie et une coopération entre les ports de la façade atlantique instituée, afin de rentabiliser les investissements et de faire face ensemble à la concurrence internationale.

→ Lire la contribution sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

\* Commission Nationale du Débat Public.

## BUDGET DU CONSEIL REGIONAL



# LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025-2027 DU CONSEIL RÉGIONAL



## TÉMOIGNAGE

**DAMIEN MARTINEAU**, Rapporteur général du Budget au nom du groupe d'appui Budget

Cet exercice d'orientations budgétaires (OB) intervient une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales rendant les prévisions difficiles à opérer. L'élaboration des OB 2025-2027 a été effectuée avant la présentation du projet de loi de finances (PLF) par le gouvernement qui annonce une diminution encore plus marquée des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales. Le CESER en prend note et s'exprimera sur le sujet dans l'avis sur le BP 2025 à l'issue des débats parlementaires et de l'adoption de la loi de finances 2025.

## ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS FINANCIERS

EN M€	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 <sup>1</sup>	OB 2025	OB 2026	OB 2027
Recettes de fonctionnement	1 415	1 456	1 426	1 440	1 462	1 499
Dépenses de fonctionnement	1 140	1 175	1 186	1 192	1 208	1 223
<b>Épargne brute</b>	<b>275</b>	<b>281</b>	<b>240</b>	<b>248</b>	<b>254</b>	<b>276</b>
Amortissement de la dette	123	119	121	121	118	124
<b>Épargne nette</b>	<b>152</b>	<b>162</b>	<b>119</b>	<b>127</b>	<b>136</b>	<b>152</b>
Recettes d'investissement	288	267	281	284	225	241
Dépenses d'investissement	608	603	655	672	644	643
dont politiques publiques	497	481	499	528	550	550
dont fonds européens	111	122	156	144	94	93
Emprunt d'équilibre	169	174	255	261	283	250
<b>Emprunt réel</b>	<b>235</b>	<b>110</b>	<b>240</b>	<b>271</b>	<b>282</b>	<b>251</b>
Capacité de désendettement	7,6 ans	7,4 ans	9,1 ans	9,4 ans	9,9 ans	9,5 ans

<sup>1</sup> Prévisions du CFU 2024 présentées dans le ROB.

## Caractéristiques des orientations budgétaires 2025-2027

- Les recettes de fonctionnement sont en augmentation nette de 13,3 M€ en 2025 (+0,9 %) puis de +1,6 % en 2026 et +2,5 % en 2027. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,5 % en 2025 par rapport à 2024 (passant de 1 186 M€ projetés à fin 2024 à 1 192 M€ en 2025). L'épargne brute est en accroissement sur l'ensemble de la période à hauteur de 248 M€ en 2025 et 276 M€ à horizon 2027, montant comparable à 2022 et 2023.

- Les recettes d'investissement sont principalement impactées par les fonds européens : hausse modérée attendue pour 2025 (+1,2 %) puis forte diminution en 2026 (-20,8 %) suivie d'un rebond partiel en 2027 (+7,3 %). Les dépenses d'investissement se caractérisent par : une Programmation pluriannuelle des investissements 2024-2027 à hauteur de 3 557 M€, des crédits de paiement hors dette en augmentation globale de 17 M€ en 2025 (+2,6 %) puis en diminution de 4,3 % pour atteindre 644 M€ en 2026 et 643 M€ en 2027. Les dépenses de politiques publiques atteignent un montant cible de 550 M€/an.

- La capacité de désendettement de la Région est en augmentation à 9,1 années (9,9 ans en 2026) et un ratio de couverture des restes à payer de 5,3 années.

Dans son avis, le CESER a mis l'accent sur des sujets transversaux tels que le suivi-évaluation des politiques publiques, l'adéquation entre les orientations budgétaires et les politiques publiques, l'articulation des financements mobilisables par les porteurs de projets et émet un point de vigilance sur le soutien aux associations qui exercent des missions au bénéfice des Ligériennes et Ligériens.

→ Lire les avis sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

## DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE 2024

La décision modificative n°2 s'inscrit dans les lignes directrices présentées à l'occasion du BP 2024 sans en bouleverser les équilibres. Si les recettes d'investissement sont en augmentation nette, celles ne faisant pas l'objet d'inscriptions en dépenses sont en diminution de 1,1 M€. Cette baisse est cependant à nuancer du fait du report sur l'exercice suivant de la demande du solde auprès de l'État de la dotation régionale d'investissement attendue en 2024 (5,1 M€). En conséquence, l'augmentation du montant de l'emprunt d'équilibre pour 2024 est à rapprocher du report de cette recette. Cela devrait avoir pour effet de diminuer du même montant l'emprunt d'équilibre en 2025.





# L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN PAYS DE LA LOIRE : QUELS IMPACTS SUR NOTRE ÉCONOMIE ET NOS TERRITOIRES ?

L'Intelligence Artificielle (IA) connaît un regain d'intérêt sans précédent grâce à d'importantes avancées technologiques. Pour certains, elle est source d'inquiétude, pour d'autres, l'IA est la révolution signature du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est dans ce contexte que la Présidente de la Région des Pays de la Loire a saisi le CESER pour éclairer le Conseil régional sur les impacts réels et concrets de l'intelligence artificielle sur notre économie et nos territoires. L'objectif est également de dresser un état des lieux de nos forces et de nos faiblesses en la matière, notamment sur le plan académique et de la recherche, afin que nous puissions collectivement tirer les meilleurs bénéfices de ces transformations en marche.



## 3 QUESTIONS À

**ISABELLE THOUMIN ET GAEL VIRLOUVET,**  
Co-Rapporteurs de la contribution

### L'intelligence artificielle : effet de mode ou révolution durable ?

Bien que beaucoup pensent que l'intelligence artificielle (IA) est un développement récent, ses débuts remontent à plusieurs décennies. L'IA a connu un nouvel essor en 2010 avec l'avènement des données massives, puis en 2022, un nouveau cap a été franchi avec la démocratisation de la création de contenus grâce à des outils d'intelligence générative comme ChatGPT. Une véritable révolution d'usage commence à bouleverser les lignes.

L'IA prend un essor considérable qui concerne des pans entiers de nos existences, aussi bien sur le plan individuel (assistants vocaux, chatbots, objets connectés, services de navigation, etc.) que sur le plan collectif. Comme toute révolution technologique, l'arrivée de l'IA générative représente autant d'opportunités si elle est anticipée que de potentiels risques si elle est subie. Les enjeux de l'IA et de l'émergence rapide de l'IA générative auprès des acteurs ligériens sont multiples. Ils se situent au croisement des transformations des modèles économiques et organisationnels et des aspirations de notre société irriguée par les données numériques.

### Comment le CESER répond-il à la demande régionale portant sur l'IA en Pays de la Loire ?

Le recours à l'intelligence artificielle se développe, ouvrant de nouvelles perspectives et suscitant des interrogations. Le CESER rassemble, à l'échelle des Pays de la Loire, les informations disponibles, les avis d'acteurs engagés dans l'usage et/ou la réflexion autour des usages de l'IA. Il travaille actuellement à une contribution qui appréhende notamment les bouleversements introduits par l'essor récent de l'IA générative. Il traitera cette étude sous l'angle de l'enjeu humain. L'IA est aujourd'hui présente dans tous les secteurs d'activité, de la sphère professionnelle aux politiques publiques et démarches collectives. Elle touche également les citoyens, à tous les âges de la vie.

De ce fait, elle suscite des avis contrastés sur son usage et ses externalités positives et négatives.

Il est donc pertinent d'identifier les acteurs, d'établir un état des lieux et de définir les enjeux de l'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire.

### Quelle vision prospective pour l'IA en Pays de la Loire ?

Pour organiser des travaux sur un sujet aussi vaste et dans un temps contraint, le CESER a adopté une méthode éprouvée en son sein : la transversalité. Une commission pilote, celle de l'économie, de l'emploi, de la recherche et de l'innovation; deux référents représentants des commissions thématiques; et les membres des cinq groupes d'appui sont associés à la réflexion collective. Chaque commission élabore une contribution sur son champ de compétences permettant ainsi de disposer d'un large spectre d'intervention.

En amont de cette phase réflexive, une séance d'acculturation sur l'IA a été organisée pour les 120 conseillères et conseillers du CESER, permettant d'acquérir un socle de compétences commun et une grille de lecture partagée pour nourrir le diagnostic. Le CESER a ensuite auditionné des acteurs ligériens spécialistes de l'IA, réunis en plateaux autour des enjeux économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance.

En termes de livrables, le CESER livrera une 1<sup>re</sup> phase de la contribution le 17 décembre prochain. Elle portera sur l'appropriation et l'adoption des outils d'IA en Pays de la Loire, en se concentrant sur les usages dans les différents secteurs et filières d'activité. Cette phase vise à apprécier la sensibilité des Ligériens au déploiement des outils d'IA au bénéfice de l'humain, en identifiant les principaux acteurs, en cernant les enjeux d'appropriation, et en identifiant les forces et faiblesses des acteurs et des territoires de la région.

La seconde phase, disponible en 2025, intégrera une vision prospective en approfondissant les enjeux pressentis à moyen-long terme. Elle affinera l'étude des enjeux et formulera des préconisations pour le développement économique, social, environnemental, sanitaire, culturel et scientifique, et le soutien à l'éducation à formation, l'aménagement du territoire et au logement dans la région.



# PAYS DE LA LOIRE : VERS UN AMÉNAGEMENT DURABLE, ENTRE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE, LOGEMENT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les Pays de la Loire sont confrontés à des défis importants concernant l'artificialisation des sols, le logement et la rénovation énergétique des habitats. Ces trois domaines sont essentiels pour un aménagement durable de notre territoire et pour le bien-être de ses habitants. Les commissions « Santé-Social », « Aménagement des territoires-Cadre de vie-Environnement » et « Infrastructures-Mobilités-Infrastructures de l'Information et de la Communication-Énergies » ont lancé des travaux simultanés sur ces sujets afin de croiser leurs compétences et domaines d'intervention de manière transversale.



## TÉMOIGNAGE

**CÉCILE YADRO,** Rapporteur au nom de la commission « Aménagement des territoires-Cadre de vie-Environnement »

### ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : DES DÉFIS ET DES OPPORTUNITÉS

En Pays de la Loire entre 2011 et 2021, 19 300 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été artificialisés. Cette artificialisation des sols a des impacts sur notre environnement et le climat : diminution de la surface agricole, érosion de la biodiversité, atteinte aux fonctions écologiques des sols, modification du cycle de l'eau, etc. La région doit également faire face à une forte croissance démographique.

La loi « Climat et Résilience » impose aux collectivités le « zéro artificialisation nette des sols (ZAN) » en 2050 et une réduction de moitié d'ici 2031 de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Le ZAN fait débat : souvent perçu comme une contrainte par les collectivités qui devront établir leur propre trajectoire, il offre aussi des opportunités environnementales et économiques.

A l'issue de ces travaux, le rapport du CESER apportera un éclairage sur l'appropriation par les territoires des enjeux du ZAN et sur les réalités concrètes vécues au niveau local dans la mise en œuvre des objectifs du ZAN. Par ailleurs, le CESER mettra en évidence des trajectoires et des besoins d'accompagnement différenciés selon les situations et les stratégies locales, et formulera des préconisations adaptées pour la Région et les territoires.



## TÉMOIGNAGE

**JEAN-PIERRE LETOURNEUX,** Rapporteur au nom de la commission « Santé-Social »

### SE LOGER : UNE CRISE MAJEURE ET MULTIDIMENSIONNELLE

Les constats sont unanimes : manque de logements, parcours résidentiels bloqués et difficultés d'accès à la propriété. Le « sans logement » et le mal logement sont aussi des réalités. Le ZAN introduit une variable supplémentaire : la concurrence des usages du foncier. L'INSEE prévoit un besoin de 23 700 logements supplémentaires par an entre 2024 et 2030.

Le CESER abordera le logement sous l'angle de la santé et du social, avec une projection à 2030 et une perspective à 2050, en lien avec l'aménagement du territoire, et en croisant transversalement avec les autres études en cours. Une attention particulière sera portée aux besoins quantitatifs et qualitatifs en logements, adaptés aux différentes situations de vie.

L'étude du CESER traitera des enjeux majeurs du logement : accès à un logement décent pour tous, garantissant une vie en bonne santé, diversité et mixité des populations, vivre ensemble, logement et développement économique et social du territoire, respect des enjeux environnementaux, maîtrise du foncier.... L'étude, disponible en juin 2026, sera adressée à la Région en tant qu'aménageur du territoire.



## TÉMOIGNAGE

**JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET,** Rapporteur au nom de la commission « Infrastructures-Mobilités-Infrastructures de l'Information et de la Communication-Énergies »

### SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Le confort thermique est une préoccupation majeure pour les Ligériens, en toutes saisons. En 2018, 13,6 % des ménages ligériens étaient en situation de précarité énergétique (source : Observatoire TEO). La Région vise la rénovation performante énergétique d'au moins 1 million de logements entre 2020 et 2050. Pour répondre à ce défi de massification de la rénovation, plusieurs dispositifs ont été ou vont être créés : Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE); Programme CEE SARE remplacé en 2025 par le Pacte territorial France Rénov ; Aides Régionales aux Economies d'Énergies pour les Particuliers, Dispositif Bail Rénov' etc.

L'étude du CESER portera sur les dispositifs de soutien à la massification de la rénovation énergétique performante et durable des logements privés et publics. Elle appréciera les opportunités économiques, sociales et environnementales de la rénovation énergétique des logements. Les thématiques abordées porteront notamment sur l'évolution des PTRE après 2024 et sur l'ensemble des soutiens qui pourraient être apportés par la Région à partir de 2025.





# CONDITIONS DE RÉUSSITE EN 1<sup>er</sup> CYCLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



## TÉMOIGNAGE

**THIMOTHÉ BRUN,**  
Rapporteur au nom de la commission  
« Éducation-Formation-Métiers de  
demain »

Dans la continuité de ses précédentes études sur les jeunes (2022) et le décrochage scolaire (2023), le CESER se penche sur les conditions de réussite des étudiants en 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement supérieur. Les parcours scolaires, les expériences d'orientation, les moyens économiques et la capacité de mobilité des étudiants influencent significativement leur réussite académique. Cette étude du CESER vise à éclairer les conditions de réussite des étudiants en 1<sup>er</sup> cycle et à proposer des solutions concrètes pour améliorer leur parcours académique et leur insertion professionnelle.

L'étude se concentre sur les étudiants en formations post-bac et jusqu'à bac+3 (niveau licence) dispensées par les lycées (BTS), les IUT, les universités, les grandes écoles ou encore les établissements privés. Le CESER prendra également en compte les aspects d'alternance et d'apprentissage, en cernant les missions de chaque type d'établissement.

## Objectifs et méthodologie

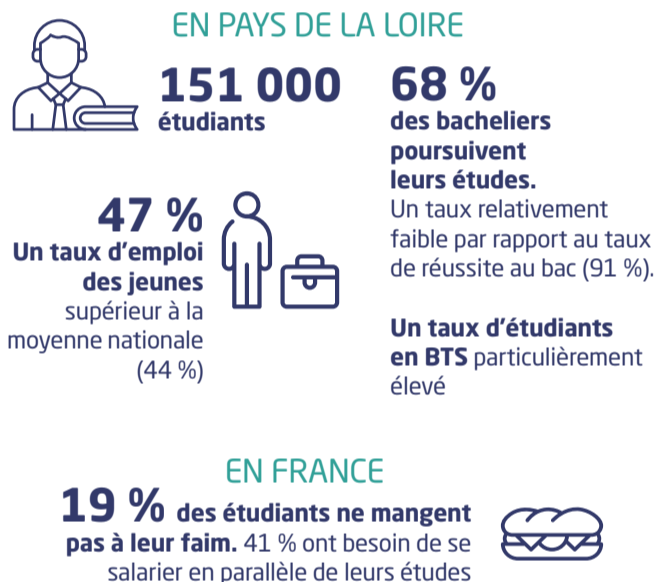
Pour le CESER, l'enseignement supérieur doit être envisagé non seulement comme un lieu de formation de futurs travailleurs, mais aussi comme un levier d'émancipation et de construction citoyenne.

Ainsi, le recueil et l'analyse de données spécifiquement régionales seront prioritaires, ainsi que l'approche territoriale, incluant la répartition des formations, l'impact sur les territoires et les enjeux liés à la mobilité. Les travaux du CESER s'appuieront sur le tryptique Orientation - Conditions de vie - Insertion professionnelle (ou poursuite d'études en 2<sup>e</sup> cycle) afin d'identifier les facteurs d'influence et de formuler des préconisations d'amélioration.

- **Orientation** : mise en œuvre des dispositifs nationaux (Parcoursup, Onisep, salons d'orientation...), cohérence des dispositifs régionaux (projet ETOILE, BigBang de l'emploi, dispositifs propres aux universités...), essor des structures privées lucratives d'accompagnement à l'orientation, orientation tout au long du cursus universitaire (échec post-bac, réorientation).

- **Conditions de vie étudiante** : accès aux droits (ressources financières, santé, logement, restauration, loisirs...), impact sur l'orientation et la réussite en enseignement supérieur, dispositifs de remise à niveau et d'accompagnement proposés aux jeunes non-issus de la voie générale.

- **Insertion** : interroger quantitativement et qualitativement l'accès à l'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (secteur recherché, durabilité et types de contrats, volontés des jeunes et réalités du secteur...), formations en alternance/apprentissage et notamment les potentielles disparités entre établissements publics et privés ; au-delà de l'employabilité, question de l'insertion sociale des étudiants dès l'entrée dans l'enseignement supérieur.



# CULTURE DANS LES TERRITOIRES



## TÉMOIGNAGE

**MORGANE POUPARD,**  
Rapporteuse au nom de la commission « Culture-Patrimoine-Sport - Tourisme-Vie associative »

La culture joue un rôle essentiel pour assurer le vivre ensemble des citoyennes et des citoyens. L'être humain se reconnaît souvent dans un collectif à travers son rapport à la culture et à l'art, particulièrement dans les œuvres musicales, littéraires, audiovisuelles, des arts visuels et du spectacle vivant, ainsi qu'à l'architecture, au patrimoine et aux métiers d'art. Les Pays de la Loire bénéficient d'une large diversité dans le domaine de la création culturelle, grâce à un écosystème qui accompagne les parcours artistiques et à des politiques publiques qui la soutiennent et la favorisent. Cette diversité territoriale et culturelle participe de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie dans notre région.

La culture est une compétence partagée entre l'État et les différentes collectivités. Chaque niveau a la capacité de définir une politique culturelle sur son territoire. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude « Culture dans les territoires ». Elle a pour ambition d'interroger les diverses filières culturelles représentées dans les différents territoires de la région, en

tenant compte de leurs particularités. Pour cela, le CESER enquêtera sur les politiques culturelles en évaluant l'existant, les besoins (du public, des acteurs culturels) et la production culturelle. Il examinera également le rôle de la Région en termes d'impulsion, les attentes des collectivités et des acteurs de la culture sur la nature du soutien de l'État, de la Région et des Départements, en lien avec les choix budgétaires.

## Méthodologie de l'Étude

Le CESER mènera des auditions ciblées par territoire, prenant en compte les réalités des cinq départements de la région, sous forme de plateaux composés d'acteurs locaux (élus, porteurs de projets, artistes, associations, entreprises culturelles, artisans d'art), des conseils de développement, participant à la mise en œuvre des politiques culturelles. Ce programme d'auditions s'appuiera sur la diversité des cinq territoires et prendra en compte ceux en développement, en stagnation et en régression. Ces derniers feront l'objet d'une attention toute particulière. Le CESER cherchera à objectiver leur situation et apprécier le ressenti de leurs habitants, pour formuler des propositions à partir des réalités et des représentations.

À terme, le CESER élaborera un document de préconisations qui fera l'objet d'un retour sur les territoires auditionnés, sous forme de débats publics, afin d'échanger avec les Ligériennes et les Ligériens.



Nantes - Hôtel de la Région  
1 rue de la Loire



24 octobre  
9h30-16h30

COLLOQUE  
**JE NE DÉCROCHE PAS, JE ME CONSTRUIS !**

Bâtir ensemble les conditions de garantie des chances : prévention, intervention et remédiation du décrochage scolaire en Pays de la Loire

Grand témoin :  
Pierre-Yves BERNARD,  
Maître de conférences émérite  
en sciences de l'éducation,  
Université de Nantes

+ Infos sur le programme et inscription ▼



14 novembre  
10h00-16h30

COLLOQUE  
**COMMENT LES COOPÉRATIONS D'ACTEURS PRÉVIENNENT-ELLES LA GRANDE PAUVRETÉ ?**

Grand témoin :  
François GAUTIER,  
Commissaire à la lutte  
contre la pauvreté,  
auprès du préfet de la  
région Pays de la Loire

+ Infos sur le programme et inscription ▼



27 novembre  
10h00-16h00

COLLOQUE  
**L'ARBRE, POUMON DE NOS VIES LIGÉRIENNES : UN ENJEU PARTAGÉ**

Grand témoin :  
Damien DEVILLE,  
Docteur en Géographie  
et Aménagement  
du territoire

+ Infos sur le programme et inscription ▼



5 décembre  
15h00-16h00

WEBINAIRE  
**LES ÉVOLUTIONS DU RAPPORT AU TRAVAIL**

Contact :  
ceser@paysdelaloire.fr